COUPON INSCRIPTION AUX COURS
ANNÉE 2024/2025

Je soussigné(e) ..... désire inscrire aux cours hebdomadaires

mon enfant ..... né(e) le.....

Mon adresse ..... Ecole fréquentée : .....

Portable Mère ..... Portable Père .....

Email | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Ci-joint règlement pour faire valoir sa pré-inscription* :

Cours souhaités (cours, jour, heure) : .....

Inscription trimestrielle : .....€ ou Inscription annuelle : .....€

Adhésion à l'association: 50€ (obligatoire)

Réductions (si applicable): .....€

Total à régler : .....€

Règlement ☐ chèque (ordre CLUB FANTASY) paiement en ☐ 1 fois ☐ ..... fois

(50€ de frais de recouvrement par chèque impayé)

☐ espèces

☐ virement bancaire (IBAN : FR76 3006 6108 6600 0204 2070 128, BIC : CMCIFRPP)

Fait à ....., le.....

Porter la mention « bon pour accord »

Signature du représentant légal:

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

TARIFS 2024/2025

Tarif Trimestriel (engagement sur 1 trimestre) 150€

Tarif Annuel (engagement à l'année) 400€

COTISATION ANNUELLE (obligatoire dans tous les cas) 50€

PROMOTIONS (hors cotisation, cumulables)

2e cours ou 2e enfant : -10%.

Fidélité annuelle : - 10% sur votre année suivante.

Parrainage : recommandez Club Fantasy à vos amis et recevez -5% sur votre prochaine inscription s'ils confirment leur inscription. Vos amis bénéficient de -5% de réduction également!

Début des cours : lundi 09/09/2024. Dernier cours : samedi 21/06/2025.

Pas de cours: vacances scolaires, jeudi 01/05/2025, jeudi 08/05/2025 et le pont 29-31/05/2025.

Stages pendant les vacances scolaires (en supplément).

Nos cours réguliers durent 45 minutes.

L'Association CLUB FANTASY se réserve le droit de supprimer un cours selon le nombre d'adhérents inscrits.

Toute inscription est définitive et non remboursable quelle que soit la raison. ***Tout trimestre ou année commencés sont dûs.***

Nous nous efforçons toujours à donner le meilleur de nous-mêmes pour donner aux enfants l'envie de venir et de revenir, mais vérifiez bien, avant adhésion, d'être en capacité de venir aux cours régulièrement, en toute saison, malgré les aléas de travail et d'éventuels bouchons sur la route, etc. Plus d'informations à ce sujet sur la page FAQ de notre site : https://www.clubfantasy.fr/Foire-%C3%A0-questions/

Club Fantasy se réserve le droit de ne pas honorer jusqu'à 1 cours dans l'année, sans proposer de remplacement ou de remboursement (maladie, grève, imprévu, etc). Tous les cours non honorés suivants seront systématiquement remplacés à une autre date.

Pour rappel, à Club Fantasy, il est possible de changer de cours pendant l'année dans la limite des places disponibles.

CLUB FANTASY

52 avenue des Piliers, 94210 Saint Maur des Fossés

Tél: 07 68 170 119. Email: 94100@clubfantasy.fr

Clubfantasy.fr

Association loi 1901 - APE 8559B - Autorisation Préfectorale W941016265 - SIRET 882993736 00017

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

L'association CLUB FANTASY a vocation à donner des cours de danse, musique, théâtre, arts plastiques, yoga et langues vivantes aux enfants, adolescents et adultes. Ce règlement est applicable à tous.

Article 1 : Vie Associative
Afin de bénéficier des cours de danse proposés par l'association, les familles doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle et à respecter le présent règlement intérieur.
Elles doivent également participer bénévolement, dans la mesure de leurs moyens, à la vie de l'association, en particulier aux assemblées générales et à la mise en place des manifestations.

Article 2 : Inscription
L'inscription devient effective après :
La remise de la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le responsable légal ou par l'élève majeur ;
Le paiement de la cotisation annuelle : due pour chaque famille inscrite, elle comprend les frais liés au fonctionnement, le matériel et l'assurance.
L'acceptation du présent règlement intérieur qui doit être daté et signé par le responsable légal ou l'élève majeur.
Le Comité Directeur se réserve le droit d'annuler tout cours, tout stage ou toute manifestation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant de participants.

Article 3 : Adhésion et cotisation
La cotisation comprend l'adhésion annuelle à l'association et le montant des cours. Les frais d'adhésion et les cotisations sont payables à l'inscription.
L'adhésion couvre la période comprise entre la reprise des cours au mois de septembre jusqu'à fin août de l'année suivante.
Elle est payable par un chèque distinct du paiement des cours à l'ordre de CLUB FANTASY, et elle est encaissée dès le premier cours. Elle est non remboursable.
L'inscription est annuelle.
Le Comité Directeur accepte le principe du règlement de la cotisation en 1, 2 ou 3 versements. Dans tous les cas, les versements par chèques sont à remettre obligatoirement au moment de l'inscription. Tarifs : document joint au dossier. Encaissements en septembre, janvier et mars. L'association n'accepte pas les chèques loisirs de la CAF, les coupons sports et les chèques vacances ANCV.
Aucun désistement n'est accepté, sauf en cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou après décision du bureau pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile…) accompagnera la demande de résiliation.
Tout trimestre commencé est néanmoins dû.
En cas d'annulation de cours de plus de 15 jours (catastrophe naturelle) et si l'association ne peut pas proposer leur report celle-ci s'engage à les rembourser.
Chaque adhérent s'inscrit pour un cours bien précis à jour et heure fixes correspondant à son niveau.
En aucun cas les absences ne pourront être « récupérées » à un autre moment.
Seuls les nouveaux adhérents ont droit à un cours d'essai gratuit.

Article 4 : Certificat Médical
Pour la danse, un certificat médical daté de moins de trois mois à l'inscription ou une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse sont obligatoires dès le premier cours. Dans le cas contraire, l'élève se verra refuser l'accès au cours.

Article 5 : Assurance Maif
L'association souscrit à l'assurance Multirisques des associations et collectivités auprès de MAIF N° Sociétaire 4350136D

Article 6 : Responsabilités
Les adhérents ne sont sous la responsabilité du professeur que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'Association. Ainsi, il est demandé aux parents ou toutes personnes accompagnant l'adhérent :
- d'amener l'adhérent dans la salle de danse et de venir les chercher au même endroit,
- de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les adhérents.

Article 7 : Discipline et Respect
Il est demandé aux élèves de respecter les horaires, d'avoir un bon esprit de groupe, un respect mutuel et une présence régulière, contrôlée à chaque cours par le professeur. Au bout de 2 absences non justifiées, l'association contactera les parents ou l'élève majeur.
Le professeur est seul juge quant au déroulement de son cours. Il lui appartient de sanctionner tout manquement à ses directives et d'en informer le bureau de l'association, qui agira, le cas échéant, dans le cadre de ses statuts
Chaque élève doit avoir une tenue adaptée en fonction du cours suivi. Pour la danse il est demandé de porter un short ou collant et justaucorps et d'avoir les cheveux attachés.
Seuls les élèves ayant suivis les cours assidûment pendant l'année peuvent participer aux spectacles et expositions de fin de trimestre.

Article 8 : Absence
En cas d'absence de l'élève au cours, prévenir impérativement au 07 68 17 01 19 ou par email 94100@clubfantasy.fr
Toute absence d'un adhérent doit être justifiée. Les adhérents doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. 2 absences injustifiées d'un élève peuvent conduire à son exclusion par le professeur après information aux parents.

Article 9 : Horaires et Calendrier
Le tarif de base, trimestriel ou annuel est pour 1 cours par semaine.
Horaires : CLUB FANTASY se réserve le droit de procéder à tout changement au cours de l'année.
Les adhérents feront leur possible pour être à l'heure au cours. Dans le cas où ils arriveraient en retard, ils doivent s'assurer que leur présence ne désorganise pas le cours, et demander au professeur s'ils peuvent l'intégrer.
Calendrier : Les cours ont lieu suivant le calendrier scolaire de la zone C (Education Nationale), par conséquent il n'y a pas de cours de pendant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.
Cependant, des stages de vacances peuvent être proposés, avec une cotisation distincte.
En cas d'absence du professeur, l'Association se réserve le droit d'annuler le cours et en informera par email les parents dans les meilleurs délais.

Article 10 : Sécurité
L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires. Les cours se déroulent sans parents ni public.
Pour les élèves mineurs, il est demandé aux parents de vérifier la présence du professeur, d'accompagner leur enfant dans les vestiaires et de venir le rechercher à la fin du cours au même endroit en respectant les horaires. La responsabilité du professeur et de l'association se limite à l'intérieur de la salle de cours. En cas d'accident durant l'heure de cours, le professeur prendra les décisions qui lui semblent nécessaires et préviendra immédiatement la personne à contacter en cas d'urgence.

Article 11 : Droit à l'image
L'association utilisera de la vidéo-surveillance interne, pourra filmer ou photographier les cours et leurs participants, quel que soit leur âge. Ces matériels vidéo ou photo, propriété de l'association, pourront être utilisés à des fins pédagogiques et publicitaires sur le site de l'association et les réseaux sociaux (facebook, instagram, etc.).
Les adhérents abandonnent tout droit à l'image dans le cadre des cours, des spectacles et autres manifestations organisées par l'association.

Article 12
Les statuts, le présent règlement intérieur ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales sont à la disposition des adhérents qui en formulent la demande et sont consultables au Siège social de l'association.

Date : ……

Signature des parents ou du responsable légal : ……

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR

Je soussigné(e)……
Déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile)
- ☐ Avoir plein exercice de puissance paternelle ou maternelle
- ☐ Exercer la tutelle
- ☐ Être investi du droit de garde sur le mineur

Nom, prénom : ……
Date de naissance : ……
Demeurant : ……

Autorise CLUB FANTASY, à utiliser les images réalisées et représentant mon enfant.
La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.
Sur les supports suivants : photo, vidéo.
Pour le type de communication suivant : utilisation interne pédagogique, animation du site de l'association et des réseaux sociaux.
Pour le monde entier et pour la durée prévue par la législation.
La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Date et Signature :